

9-10 GEORGE V, A. 1919

JEUDI, le 19 juin 1919.

Le comité se réunit à deux heures de l'après-midi, sous la présidence de M. Steele.

M. LANCASTER D. BURLING est assermenté.

*Le président :*

Q. Vous êtes un des officiers de la Fédération du Service civil?—R. Oui.

Q. Quelle position remplissez-vous?—R. Je suis premier vice-président de la Fédération du Service civil du Canada.

Q. Depuis combien d'années remplissez-vous une position en qualité d'officier dans cette organisation?—R. En qualité d'officier, depuis le mois de novembre 1917. Je n'ai été élu officier que depuis le mois de mars 1918. J'avais été nommé secrétaire adjoint, avant cette date, par le bureau exécutif.

Q. Vous avez alors été élu vice-président?—R. J'ai été élu vice-président par le vote de la plus forte représentation au Canada. C'était le 17 avril 1919.

Q. Quelle position occupez-vous dans le Service civil?—R. Paléontologiste des Invertébrés au ministère des Mines.

Q. Depuis combien de temps occupez-vous cette position?—R. Depuis sept ans.

*M. Redman :*

Q. Quelles sont vos occupations?—R. Les travaux d'un paléontologiste des invertébrés consistent à faire des rapports sur les fossiles recueillis par les explorateurs et par moi-même, et à en faire des études. La raison, c'est que j'en recueille de bien plus grandes quantités qu'eux, et par conséquent j'acquiers ainsi des connaissances que je puis appliquer aux conclusions plutôt pauvres qu'ils font.

*Le président :*

Q. La Fédération du Service civil est une organisation de quoi?—R. Nous comprenons tous les employés civils, du service intérieur et du service extérieur, d'un océan à l'autre, sans tenir compte de quoi que ce soit—pourvu que ces employés travaillent pour le gouvernement canadien. Cependant nous n'avons pas encore accepté les employés des chemins de fer de l'Etat.

Q. Ce comité fait des investigations sur les conditions de travail dans le Service civil et, en votre qualité d'officier d'une aussi importante fédération, il se peut que vous soyez en état d'aider le comité dans ce travail. Le comité désire aider le Service civil à faire disparaître tous les abus qui peuvent exister, de toutes les manières possibles, en améliorant les conditions dans lesquelles les employés civils travaillent, en augmentant le degré de compétence et l'efficacité, etc. Nous ne nous occupons que du service intérieur de sorte que tout ce que vous aurez à dire à ce comité devra ne s'appliquer qu'au service intérieur. Avez-vous préparé une déclaration quelconque pour la soumettre à ce comité?—R. Ne sachant pas ce que ce comité voulait, je n'ai rien préparé. Je suis bien disposé à le faire. Quant à ce sujet, M. Grierson...

Q. Quant à vous, avez-vous préparé un rapport?—R. Non. M. Grierson espère que vous me permettrez de vous soumettre son témoignage par écrit.

Q. Nous nous occuperons de cela avant que vous soyez remercié. D'après ce que vous connaissez du Service civil, M. Burling, pensez-vous qu'il soit aussi compétent et efficace qu'il devrait l'être?—R. Il n'est pas aussi efficace qu'il devrait l'être.

Q. Dans quel sens?—R. Il y a bien des raisons de l'incompétence du Service civil.

*M. Redman :*

Q. Nous voulons d'abord que vous nous donniez une description de l'incompétence. Quant aux raisons, vous pourrez les donner plus tard.—R. L'incompétence dans le

[M. Lancaster D. Burling.]